

# Lignes de conduite des A.A.®

L'Internet

BSG, Box 459, Grand Central Station, New York, NY 10163

Les lignes de conduite sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines de services des AA. Elles traduisent également l'orientation donnée par les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux des États-Unis et du Canada. Conformément à notre Tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou le mouvement des AA dans son ensemble, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Ces Lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe éclairée.

## LES TRADITIONS DES AA ET L'INTERNET

Sur les sites Web des AA, nous observons tous les principes et toutes les Traditions des AA.

**L'anonymat** - Comme l'anonymat est la « base de toutes nos Traditions », nous pratiquons toujours l'anonymat sur les sites Web publics des AA.

À moins qu'il ne soit protégé par un mot de passe et réservé aux membres, un site Web est un média public et, en conséquence, il demande la même protection que nous utilisons dans la presse, à la radio ou au cinéma. En d'autres termes, cela signifie que les membres des AA ne s'identifient pas comme membres des AA en utilisant leur nom au complet ou une photo de face. Pour plus d'informations sur l'anonymat en ligne, consulter la section de cette ligne de conduite intitulée « Protéger l'anonymat en ligne ».

**L'attrait plutôt que la réclame** - Comme l'a écrit notre cofondateur Bill W. : « L'information publique prend plusieurs formes - la petite affiche à la porte d'une salle qui dit 'Réunion des AA ce soir', l'inscription dans l'annuaire téléphonique local, la distribution de publications des AA, et des émissions technologiquement avancées de radio et de télévision. Quelle qu'en soit la forme, ça revient toujours à 'un ivrogne qui transmet le message à un autre ivrogne', que ce soit par contact direct ou par des tiers ou par les média.

**L'autonomie financière** - Selon notre Septième Tradition, les AA subviennent à leurs propres besoins et cela s'applique aussi au cyberspace. Pour éviter toute confusion et pour éviter l'apparence d'affiliation, d'approbation ou de promotion, il faut choisir avec soin le lieu d'hébergement du site Web. Les comités de sites Web ont évité les sites d'hébergement qui exigent d'inclure des espaces publicitaires ou des liens avec des sites commerciaux.

**Ni affiliation ni appui** - La création de liens vers d'autres sites Web des AA aura souvent l'effet positif d'élargir substantiellement la portée d'un site. Cependant, lorsqu'on insère un lien vers un autre site AA, il faut user de prudence car chaque entité des AA est autonome, a sa propre conscience de groupe et peut afficher des informations qu'une autre conscience de groupe pourrait trouver inappropriées. Il est impossible de prévoir une telle situation.

L'expérience nous apprend qu'il est encore plus hasardeux de faire des liens vers des sites non AA. Non seulement sont-ils plus susceptibles d'afficher des informations non AA ou controversées, mais la création d'un lien pourrait indiquer un appui, sinon une affiliation. En bout de compte, l'expérience nous suggère fortement d'user de prudence quand on considère créer un lien vers un autre site.

La même prudence est de mise dans le choix de l'hébergement d'un site Web. Plusieurs services d'hébergement « gratuits » exigent que le site Web inclue des publicités ou des liens obligatoires. La plupart des comités de sites Web considèrent qu'il s'agit là d'affiliation d'appui réel ou présumé aux produits ou services qui apparaissent dans ces publicités. Ils ont considéré plus prudent de créer un site Web par l'entremise d'un service qui n'exige pas de liens ou de publicités.

Le BSG a tenté d'éviter certains de ces pièges sur le site Web des AA du

BSG en limitant ses liens vers des entités de Service des AA connues et en incluant un avis obligatoire de sortie lorsqu'une personne désire activer un lien vers l'extérieur du site. (Cet avis s'applique également aux applications de logiciels, tels Adobe Reader, qui est fourni pour permettre aux visiteurs de lire les fichiers en format PDF (Portable Document Format).

## PROTÉGER L'ANONYMAT EN LIGNE

La communication moderne chez les AA transite d'un alcoolique à un autre par des moyens high-tech, avec possibilité d'extension et en rapide évolution. La protection de l'anonymat est prioritaire pour les membres, qui sont de plus en plus nombreux à avoir accès à l'Internet.

Le document de service « Questions fréquentes sur les sites Web des AA », à la question sept, est une bonne source d'expérience commune des AA :

### Q. Et l'anonymat ?

*Sur nos sites Web, nous respectons tous les principes et toutes les Traditions. Comme l'anonymat est « la base spirituelle de toutes nos Traditions », nous demeurons anonymes sur les sites Web des AA en tout temps. Un site Web est un média public qui peut rejoindre un très vaste auditoire. En conséquence, il faut y exercer la même prudence que dans la presse, à la radio et au cinéma.*

Quand nous utilisons les médias numériques, nous sommes responsables de notre propre anonymat et de celui des autres. Dans nos publications, nos textos et nos blogues, nous devrions considérer que nous sommes dans le domaine public. Quand nous violons notre anonymat dans ces forums, nous pourrions par inadvertance violer celui d'autres personnes.

Vous trouverez des informations additionnelles sur l'anonymat en ligne dans la brochure « Le sens de l'anonymat » et dans l'édition d'octobre 2010 du A.A. Grapevine sur la protection de l'anonymat dans l'univers des réseaux.

## LES SITES WEB DE RÉSEAUTAGE SOCIAL

MySpace, Facebook et autres sites Web de réseautage social sont publics par nature. Même si les usagers créent leurs comptes et utilisent des noms d'usagers et des mots de passe, une fois entré sur le site, c'est un lieu public ou se mêlent les membres des AA et les non membres.

Si les personnes ne s'identifient pas comme membres des AA, il n'y a pas de conflit d'intérêt. Cependant, si une personne utilise son nom au complet et ou une image ou une représentation, comme une photo de face, il y aurait violation de l'esprit de la Onzième Tradition dont la version intégrale dit : « Nos noms et nos photos nous identifiant comme membres des AA ne devraient jamais être diffusés sur les ondes ou dans les films ou écrits publics. »

L'expérience nous apprend que c'est respecter la Onzième Tradition que d'éviter de divulguer notre appartenance aux AA sur des sites de réseautage social ou sur tout autre site Web, blogue, bulletin électronique, ou

autre, qui n'est pas composé exclusivement de membres des AA, n'est pas protégé par mot de passe ou est accessible au grand public.

Les sites de réseaux sociaux sur le Web permettent aux gens d'afficher beaucoup d'informations personnelles tant à leur sujet qu'aux autres. Selon notre expérience, certains membres des AA n'affichent rien qui utilise « le jargon AA » dans leur profil personnel et dans les « actualisations de statut » alors que d'autres sont d'avis qu'on puisse le faire sans mentionner AA ou Alcooliques anonymes spécifiquement.

Ces sites Web permettent souvent aux usagers de créer des « groupes » de réseaux sociaux et leur donnent la possibilité d'inviter d'autres personnes de même opinion à des « événements ».

Certains membres des AA ont choisi de créer des groupes reliés aux AA. Comme il s'agit d'un média relativement nouveau, il arrive souvent que les membres des AA « apprennent sur le tas » et la technologie et ses applications change pratiquement chaque jour. Cependant, l'expérience nous apprend que les groupes et les événements reliés aux AA devraient être classifiés comme « fermés » ou sur invitation seulement. Malgré cela, certains membres des AA ne souhaitent pas être approchés pour un événement des AA sur leur page personnelle d'un réseau social — ils pourraient croire que leur anonymat pourrait être violé quand ils sont inclus dans une liste qui peut être vue par tous les invités. La meilleure option semble être la création d'un groupe totalement « privé » (ou secret) qui n'apparaît pas dans les recherches de groupes ou dans les profils sociaux, et qui est réservé aux seuls membres des AA sur invitation. Présentement, cela semble la meilleure option pour essayer de reproduire l'esprit d'un groupe « fermé » des AA qui protège le plus efficacement l'anonymat des membres.

Les BSG a reçu plusieurs plaintes de membres des AA inquiets des bris d'anonymat en ligne, de l'usage inapproprié du nom des AA et de documents et marques protégés par copyright sur Facebook et autres sites Web de réseautage social. Aucune entité en ligne, des AA ou non, ne devrait s'afficher comme porte-parole des AA ou agir comme si elle représentait le Bureau des Services généraux, A.A.W.S. ou le Conseil des Services généraux. Chaque entité des AA est autonome et est encouragée à prendre ses décisions par conscience de groupe selon les conseils prodigués dans nos Douze Traditions.

Il arrive que des membres des AA communiquent avec le BSG pour obtenir des suggestions sur la manière de respecter les Traditions sur Facebook et autres sites Web de réseautage social. Ne croyez pas que les membres du personnel du BSG ne sont pas des « travailleurs spécialisés » du genre « génies de la technologie », mais sachez qu'ils peuvent agir comme ressource à propos des Douze Traditions des AA et l'expérience commune du Mouvement aux É.-U. et au Canada. La question de savoir comment les principes spirituels des AA s'appliquent aux nouvelles technologies devrait faire l'objet d'une discussion circonspecte par tout membre ou entité des AA désireux de créer une présence en ligne.

## LES SITES WEB DES AA - CRÉER UN SITE WEB LOCAL

Dans le mouvement des Alcooliques anonymes, les décisions sont habituellement prises par une conscience de groupe éclairée et il en va de même pour la décision de créer un site Web. Qu'il s'agisse d'une région ou d'un district, d'un bureau central ou d'un intergroupe, l'expérience des AA nous suggère de créer un comité pour discuter de tous les aspects du projet, incluant toute préoccupation concernant les Traditions.

Au départ, il importe de s'entendre sur la façon de créer une conscience de groupe qui représente la communauté locale des AA et sur la manière d'informer les groupes et les districts locaux ainsi que les bureaux centraux et intergroupes dans une région (si elle est touchée) sur les progrès des travaux du comité. Quand le comité en sera arrivé à un consensus sur son rôle et ses responsabilités et sur la portée du site Web, les conclusions seront partagées avec l'entité tout entière (district, région et autres) et une décision sera prise pas le vote d'une conscience de groupe éclairée quant à l'opportunité de procéder au développement d'un site Web. La consultation d'experts dans le domaine sur les questions techniques par le comité

pourrait faire partie du processus.

## QUESTIONS DE SPIRITUALITÉ

Si on se fonde sur la force des AA et l'historique des partages personnels et intimes, la dimension spirituelle « d'un ivrogne discutant avec un autre » est toujours présente lorsqu'on parle de technologie comme source d'informations sur les AA. Même les membres les plus à l'aise avec l'Internet disent qu'ils ne souhaitent pas que la facilité des nouvelles technologies les distraient du partage un à un qui a été si important pour notre Mouvement et dans notre rétablissement de l'alcoolisme. Il est utile de rappeler que la rapidité de la technologie ne doit pas dicter la rapidité de nos actions.

Selon les partages d'expérience recueillis jusqu'à maintenant, les comités de sites Web ne discutent pas uniquement des aspects techniques du développement d'un site Web, mais ils s'intéressent aussi à la question de protéger la connexion spirituelle qui se crée quand un ivrogne parle avec un autre. Certains comités ont rapporté la disparition du « contact personnel » quand on se fie trop à la technologie, alors que d'autres disent qu'ils ont trouvé un équilibre qui leur donne satisfaction. Il revient à la conscience de groupe éclairée d'un comité de déterminer quel contenu AA est utile et approprié. La bonne nouvelle est que les décisions qu'on prend aujourd'hui pourront être étudiées, révisées, abandonnées ou étendues. Un comité peut toujours essayer quelque chose pendant un certain temps et revenir pour déterminer si cela fonctionne. C'est la méthode des AA !

## LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS D'UN SITE WEB

Une fois la structure de la conscience de groupe arrêtée pour décider du contenu, des politiques et des procédures menant à la création et au maintien d'un site Web des AA, on suggère de nommer ou d'élire un Webmestre (directeur du Web). Celui-ci se rapporte au comité et aux groupes qu'il sert.

Voici l'expérience d'une région : Le comité du site Web comprend six membres des AA : le président du Web, le président de l'Information publique (IP) de la région, un RDR en fonction, un ancien délégué, un RSG en fonction et un membre ad hoc. Les trois derniers sont choisis par le président du site Web et leur mandat est de deux ans. De plus un Webmestre, un Webmestre adjoint et d'autres membres ad hoc sont responsables de l'entretien quotidien du site Web. (L'expérience nous apprend que cela peut demander beaucoup de temps si le Webmestre a la responsabilité de tenir à jour les listes de réunions locales.)

Certains comités ont décidé de créer leurs propres lignes de conduite pour le site Web, incluant : la raison d'être du site, le contenu détaillé du site Web, la procédure pour ajouter ou retirer du contenu, le calendrier de rotation du comité, la distinction entre le comité du site Web et l'équipe d'entretien du site Web (c-à-d le Webmestre et son adjoint), les lignes de conduite du comité du site Web et, si cela est opportun, les lignes de conduite de l'équipe d'entretien du site Web, incluant sa composition et ses responsabilités.

## LE CHOIX D'UN NOM DE DOMAINE

Le choix du nom de domaine, comme les autres questions importantes, devrait être fait par la conscience de groupe éclairée. Pour protéger les marques de commerce et de service des AA, on demande aux comités des sites Web de ne pas utiliser les expressions « AA », « Alcooliques anonymes » et ou « Le Gros Livre » dans leur nom de domaine.

Nous savons que plusieurs entités de service ont intégré l'expression « aa » en lettres minuscules à leur nom de domaine avec d'autres informations d'identification (e.g., [www.aabureaucentral.org](http://www.aabureaucentral.org) ou [www.région999aa.org](http://www.région999aa.org)). C'est une façon positive de protéger les marques de commerce et de service des AA.

## CONTENU DU SITE WEB

Les restrictions de copyright protègent la documentation affichée sur des sites Web tout comme les droits d'auteur protègent les publications imprimées des AA. Il faut obtenir l'autorisation du BSG avant d'inclure des textes d'A.A.W.S. ou du A.A. Grapevine ou de La Vina.

Tout comme dans le cas des bulletins de nouvelles AA, les sites Web créés par les régions, les districts et les bureaux centraux et les intergroupes peuvent citer une expression, une phrase ou un court paragraphe extrait des publications des AA -- comme le Gros Livre (*Les Alcooliques anonymes*), *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*, *Le Manuel du Service chez les AA*, et les brochures approuvées par la Conférence - sans obtenir une autorisation écrite. Dans un tel cas, il faut ajouter le crédit approprié pour s'assurer de protéger le copyright des publications des AA. Après une courte citation d'un livre ou d'une brochure, on devrait trouver le crédit suivant:

Extrait de (*nom de la publication, numéro de page*),  
Reproduit avec l'autorisation de A.A. World Services, Inc.

Comme le Préambule des AA est sous copyright du A.A. Grapevine, les mots suivants devraient apparaître sous le Préambule ou tout article ou caricature tiré du Grapevine.

Extrait du Grapevine (*date*). Reproduit avec autorisation du A.A.  
Grapevine, Inc.

Nous vous demandons de ne pas reproduire les articles qui apparaissent présentement sur les sites Web du BSG ou du A.A. Grapevine. Faites plutôt un lien vers les pages appropriées des sites : [www.aa.org](http://www.aa.org) et [www.aagrapevine.org](http://www.aagrapevine.org).

## **AFFICHAGE DE PROCÈS-VERBAUX OU RAPPORTS DE SERVICE**

La décision du contenu à afficher sur un site Web public demande une bonne réflexion. S'il est utile de donner accès facilement aux procès-verbaux de réunions, aux rapports et à la documentation historique à une large population, il faut garder à l'esprit que ces documents peuvent se retrouver dans un média public. Chaque document devrait être examiné et révisé pour s'assurer que n'y apparaît pas le nom au complet d'un membre de AA.

Certains comités préparent une version des procès verbaux pour les membres des AA exclusivement avec les noms au complet et les numéros de téléphone et les adresses courriel, et une autre version qui élimine les noms et les coordonnées personnelles pour affichage sur le site Web public du comité.

En plus des membres locaux des AA, n'oubliez pas que les personnes suivantes sont membres des AA et que ni leur nom au complet ni leur photo ne devrait apparaître dans des rapports publics: les administrateurs classe B (alcooliques) du Conseil des Services généraux, les directeurs d'A.A.W.S. et du A.A. Grapevine, les membres du personnel du BSG et certains employés du Grapevine et de La Vina. En cas de doute, il serait préférable de demander l'autorisation de la personne avant d'afficher son nom au complet dans un rapport.

Certains comités peuvent trouver tout à fait convenable d'afficher les noms au complet et les coordonnées sur un site Web protégé par mot de passe destiné exclusivement aux membres des AA. Cette question relève de la conscience de groupe éclairée.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE PERSONNELS SUR LES FEUILLETS ANNONÇANT DES ÉVÉNEMENTS AA**

Jusqu'à très récemment, les membres des AA n'avaient habituellement aucune objection à indiquer leur prénom, l'initiale de leur nom de famille et leur numéro de téléphone personnel sur les feuillets annonçant un événement AA à venir car ces feuillets étaient typiquement distribués exclusivement lors de réunions des AA, laissés sur les tables lors d'autres événements des AA ou distribués aux membres. Aujourd'hui, les feuillets annonçant des événements peuvent facilement être téléchargés et visionnés sur des sites Web et rendus accessibles au grand public.

Par le biais de services de recherche sur Internet, il est désormais possible d'obtenir l'identité d'une personne par son numéro de téléphone, y inclus son nom au complet et, possiblement, d'autres informations personnelles. Si un membre des AA est inconfortable avec l'idée de mettre son numéro

de téléphone personnel sur une affiche, le comité organisateur de l'événement pourrait envisager d'autres moyens de communiquer, par exemple, une adresse courriel pour l'événement.

## **LES SECTIONS « PRIVÉES » DES SITES WEB DES AA**

Le BSG a entendu parler de certains districts ou régions qui ont déclaré « privées » certaines parties de leur site Web et qui exigent qu'on emploie un nom d'utilisateur ou un mot de passe pour y entrer. Dans certains cas, la seule condition pour recevoir un nom d'utilisateur et un mot de passe est d'affirmer au Webmestre ou à un autre serveur de confiance qu'on est membre des AA. Dans d'autres cas, l'accès n'est accordé qu'aux détenteurs de postes de service désignés.

Les comités de sites Web qui envisagent de créer des sections de leur site Web protégés par mot de passe devraient garder à l'esprit quelle partie du contenu est privée et quelle partie est publique ?, qui aura accès à l'information privée et de quelle façon ? et, comment seront transmis, entreposés et maintenus les noms d'utilisateurs et les mots de passe ?

Certains sites Web utilisent ces sections privées pour modifier ou mettre à jour les informations sur les réunions et les renseignements sur les serveurs de confiance. Quand vous permettez à un travailleur de service de changer le contenu d'une base de données d'un site Web, le comité du site Web doit faire preuve de prudence. Les membres qui ont la possibilité de modifier le contenu peuvent avoir besoin de formation sur le logiciel utilisé et le comité voudra peut-être désigner une personne pour s'assurer de l'exactitude des données.

À ce jour, le BSG n'a pas entendu parler de problèmes concernant des non membres des AA qui ont pu avoir accès à des informations confidentielles des AA contenues dans ces sections privées. Toutefois, les comités de sites Web voudront peut-être discuter de moyens de protéger les informations confidentielles des AA et d'éviter les bris de sécurité.

L'expérience collective des AA nous dit que certains membres des AA n'ont pas d'objection à utiliser leur nom au complet et leurs coordonnées personnelles sur des sites Web des AA protégés par mot de passe. Par contre, d'autres membres ne sont pas à l'aise de donner ces informations à des fins de communication, même sur un site protégé par mot de passe. Les comités sont habituellement prudents dans leurs démarches pour aider les membres à apprendre de nouveaux modes de communication et continuent à offrir aux membres de recevoir leurs informations des AA par la poste s'ils le désirent.

Le BSG a une certaine expérience des sites Web privés des AA protégés par mot de passe. En premier lieu, les directeurs d'A.A.W.S., suivis des administrateurs du Conseil des Services généraux ont accepté de recevoir leur documentation historique par un « tableau de bord », un outil de communication électronique protégé par nom d'utilisateur et mot de passe. En 2008, les membres de la Conférence des Services généraux ont aussi reçu pour la première fois leur documentation historique par le biais d'un tableau de bord privé. (Tous les membres de la Conférence ont aussi eu le choix de recevoir leur documentation historique sur CD ou sur papier.)

## **L'ANONYMAT ET LES COURRIELS**

Le courrier électronique est un mode de communication très fréquent et accepté. Il est aujourd'hui employé régulièrement comme outil de service chez les AA, mais comme dans tous nos services, nous devons nous assurer que les Traditions du Mouvement sont respectées lorsque nous utilisons cette forme de communication.

Quand nous utilisons le courriel il est important de tenir compte de l'anonymat des destinataires des messages. L'envoi de messages à plusieurs destinataires en dévoilant l'adresse courriel de chaque personne sur la liste des destinataires pourrait entraîner un bris d'anonymat d'une personne. En conséquence, il est préférable d'obtenir l'autorisation expresse de chaque destinataire avant d'utiliser son adresse courriel pour la correspondance AA, particulièrement dans le cas d'une adresse courriel au travail. Lorsque vous envoyez un courriel à plusieurs personnes qui désirent rester anonymes, il est possible d'utiliser l'option CCI (Copie Carbone Invisible)

disponible sur la plupart des ordinateurs.

## **LES COURRIELS CHEZ LES AA - ACCÈS, ADRESSES ET ROTATION**

Il n'est pas nécessaire de posséder un ordinateur personnel ou un portable pour utiliser le courriel. Plusieurs membres des AA dans les services qui n'ont pas d'ordinateur utilisent les accès gratuits à l'Internet pour se procurer un compte courriel qu'ils destinent exclusivement à leurs courriels de service chez les AA. Ces membres des AA peuvent prendre leur courrier électronique dans les bibliothèques publiques, les cafés Internet et partout où l'Internet est accessible.

Dans le cas des fonctions de service AA, on peut transmettre d'un serveur de confiance à un autre une adresse courriel générique au moment de la rotation. Par exemple, l'adresse courriel et le compte pour `présipd10a7@région999.com` pourrait, au moment de la rotation être transmis au successeur, ce qui assure le maintien de l'identité de l'adresse courriel pour la fonction, d'un serveur à l'autre.

## **UTILISATION DES NOMS AU COMPLET DANS LES COURRIELS AUX PROFESSIONNELS**

On dit que la communication par courriel avec des professionnels est semblable à tous projet d'envoi postal en vrac, à l'exception de ce qui suit : 1) les courriel peuvent facilement être réexpédiés et, 2) il est facile de copier-coller le contenu d'un courriel et/ou le télécharger sur un site Web.

Des professionnels « amis des AA » nous ont dit qu'aux fins de la Collaboration avec les milieux professionnels (CMP) ou de l'Information publique (IP), une lettre ou un courriel portant les noms au complet sont plus crédibles, de même qu'une présentation professionnelle.

Le coordonnateur de l'Information publique du BSG répond aux demandes des médias par courriel et par lettre en signant comme suit :

Sincèrement,  
Jean Untel (Ne pas publier le nom)  
Coordonnateur de l'Information publique.

## **L'ANONYMAT SUR LES ORDINATEURS PERSONNELS**

Certains membres des AA se disent « J'ai mon propre ordinateur, je n'ai donc rien à craindre pour l'anonymat des membres des AA dans mon carnet d'adresse. » Cependant, une personne déterminée peut obtenir un mot de passe et un nom d'utilisateur pour accéder au compte courriel d'une autre personne. Il est à espérer qu'une telle situation ne se produira pas, mais il serait prudent de choisir un mot de passe qui est aussi unique que possible et de ne le révéler à personne.

Même les comptes courriels les mieux protégés peuvent être « piratés » par un expert, mais nous savons que plusieurs membres des AA sont prêts à prendre ce risque tout en faisant preuve de prudence et de bon sens.

Dans le cas où des amis ou membres de la famille utilisent le même appareil, il faut aussi penser que d'autres membres de la famille ou des amis peuvent avoir accès aux carnets d'adresses utilisés pour la correspondance AA sur un ordinateur personnel, un Macintosh, un portable, un ordonnanceur personnel, un Blackberry, et autres.

## **LES DANGERS DES POURRIELS (SPAM)**

Il revient à la conscience de groupe du comité de déterminer la meilleure façon d'aborder les projets de service par l'Internet, particulièrement ceux de CMP ou d'IP.

Il est fortement suggéré que les membres des AA évitent de faire des envois en nombre non sollicités pour le service AA, par exemple des « envois massifs » de courriels. En ce faisant, ils pourraient mêler le nom des AA à une controverse publique et nuire à la réputation des AA tout entiers. Ces gestes pourraient aussi violer une loi, alors, informez-vous sur les lois locales et fédérales concernant la communication par courriel et les pourriels.

Le comité pourrait plutôt discuter de la possibilité d'envoyer la correspondance AA à un nombre restreint de destinataires ou d'envoyer des courriels personnalisés, un à la fois. Il arrive que des courriels soient interprétés comme courrier indésirable. Il convient donc de prévoir un suivi au cas où on n'obtient pas de réponse au message initial. En plus des contacts personnels des membres des AA, un moyen intéressant de rejoindre les professionnels et le grand public est de créer un lien avec le site Web des AA du BSG.

## **LES MESSAGES DE CONFÉRENCIERS EN LIGNE**

Des membres nous ont dit qu'il y a de plus en plus de fichiers sonores de partages de membres des AA sur l'Internet. Si un membre ne veut pas que son partage AA soit diffusé publiquement, il peut communiquer avec le Webmestre et demander qu'on retire le fichier.

Plusieurs membres ont suivi, avec bonheur, la suggestion suivante pour les conférenciers lors d'événements des AA, extraite d'un document de service du BSG « Lignes de conduite des AA pour les congrès, les conférences et les rassemblements » :

L'expérience démontre qu'il vaut mieux encourager les conférenciers à ne pas donner leur nom au complet ni celui de tierces personnes dans leurs causeries. La force de nos Traditions sur l'anonymat est renforcée par les conférenciers qui n'utilisent pas leur nom de famille et par les services d'enregistrement dont les étiquettes et les catalogues n'identifient pas les conférenciers par leur nom de famille, leur titre, leur activité de service, leur travail ou leur description.

De plus, quand certains membres savent que leur partage est enregistré pour diffusion future sur un site Web, ils omettent certains détails de leur vie qui pourraient contribuer à les identifier ou à identifier leur famille.

En 2008, le comité du Conseil pour l'information publique a demandé au BSG de communiquer avec les sociétés d'enregistrement des conférenciers pour leur rappeler notre Tradition d'anonymat en public et demander leur collaboration.

## **RÉUNIONS DES AA EN LIGNE**

Tout comme les autres réunions des AA, les réunions des AA en ligne sont autonomes. Comme elles ne sont pas domiciliées dans un territoire géographique, les réunions des AA en ligne ne font pas directement partie de la structure de service des États-Unis et du Canada. On invite les membres des AA à faire du service dans leur lieu de résidence et de participer aux décisions de la conscience de groupe locale. De plus, certaines réunions des AA en ligne tiennent des réunions d'affaires et font appel à la Septième Tradition pour des contributions.

## **LECTURE EN TRANSIT SUR L'INTERNET ET CONFÉRENCES WEB.**

Les membres des AA n'ont pas tous la même expérience des ordinateurs, des emails et de l'Internet. Il faut se souvenir que tous les membres des AA n'ont pas d'ordinateur et que ceux qui y ont accès ne sont pas tous à l'aise avec cette technologie. Certaines personnes viennent juste de créer leur propre compte d'email, alors que d'autres parlent de « Lecture en transit sur l'Internet », de « Technologie de téléconférences » et de « Conférences Web ».

Comme il s'agit de questions relativement nouvelles, le BSG en est encore à la collecte d'expérience commune sur le sujet. Un district nous a dit qu'il songe à utiliser la lecture en transit sur l'Internet ou la technologie des conférences Web pour permettre aux représentants auprès des Services généraux (RSG) de participer aux assemblées régionales sans se déplacer. Ils étudient plusieurs options : les conférences audiovisuelles, les conférences audio uniquement, la lecture en transit unidirectionnelle et l'audio avec intervention par clavardage.

Plusieurs options technologiques s'offrent à nous et il faut croire que plusieurs autres émergent chaque jour. Pourtant, comme nous l'avons dit plus

haut, il est important de ne pas laisser la rapidité des progrès technologiques forcer les comités à prendre des décisions trop rapides plutôt que des décisions mûrement réfléchies qui respectent les AA. Il est clair que toute décision doit tenir compte de la possibilité que l'anonymat d'un membre des AA sera compromis en public.

### **PARTAGEZ AVEC NOUS VOTRE EXPÉRIENCE LOCALE**

Les besoins locaux et l'expérience des AA déterminera comment les communications des AA progresseront en cette ère électronique. Si vous avez des questions ou désirez partager l'expérience de votre comité local du site Web,

communiquez avec le BSG à :

General Service Office  
P.O. Box 459  
Grand Central Station  
New York, NY 10163  
Tél. : (212)870-3400

